



Le financement de votre formation longue

Plusieurs financements sont disponibles pour financer votre formation longue en fonction de votre statut (vous pouvez cliquer sur tous les liens en vert):

Vous êtes salarié:

➤ **Le financement par un fond de formation:**

En tant que salarié d'une entreprise vous pouvez demander à votre employeur un congé individuel de formation (CIF). Le CIF vous permet de vous former tout en conservant votre emploi et une partie de votre salaire. Il est disponible pour les salariés en CDI ou en CDD.

Pour plus d'informations sur le CIF, [cliquez-ici](#).

Vous pouvez également utiliser d'autres financements pour vous former : les périodes de professionnalisation, le plan de formation de votre entreprise ...

Ces financements sont gérés par les OPCA (organisme paritaire collecteur agréé) ou par les fonds de formation auxquels vous cotisez en tant que salarié (renseignez-vous auprès de votre employeur).

➤ **Les financements dans le cadre du contrat de professionnalisation:**

Dans le cadre du contrat de professionnalisation, vous pouvez être embauché par une entreprise, Vous êtes alors salarié et rémunéré par votre employeur. La formation est prise en charge par l'OPCA ou le fond de formation de l'entreprise d'accueil.

Pour plus d'informations sur le contrat de pro, [cliquez-ici](#).

Vous êtes demandeur d'emploi:

Si vous êtes demandeur d'emploi, plusieurs solutions s'offrent à vous:

➤ **Les financements du Conseil Régional de Bretagne:**

Dans le cadre du Plan Bretagne Formation et du Programme Régional des supérieurs, le [Conseil régional de Bretagne](#) finance la formation des demandeurs d'emploi.

Dans ce cas, vous êtes rémunéré par les ASSEDIC (si vous avez des droits) ou le Conseil Régional de Bretagne.

➤ **Les autres financements:**

Il existe d'autres financements en fonction de votre statut, situation professionnelle, région d'habitation ... (AFPR...).

Vous avez moins de 26 ans:

Le contrat d'apprentissage est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus, il est signé entre le centre de formation d'apprentis (CFA), l'entreprise d'accueil et l'apprenti. Nous proposons 2 formations en apprentissage : la licence professionnelle Agriculture Biologique Conseil et développement et la licence professionnelle Productions animales option commerce et conseil aux adhérents de coopérative.

Pour plus d'informations sur le contrat d'apprentissage, [cliquez-ici](#).

Pour plus d'informations sur les financements, [contactez-nous](#), des conseillers sont à votre disposition pour vous aider !